

ILLUMINATIONS DE NOEL 2017

REGLEMENT DU CONCOURS

Le jury établit un classement dans chacune des trois catégories :

- 1 - Maisons
- 2 - Appartements (balcons)
- 3 - Commerces (uniquement vitrine)

Le concours se déroulera du mercredi 06 décembre au mercredi 13 décembre, période de passage du jury.

Les personnes inscrites au concours acceptent sans réserve les informations ci-après, ainsi que les décisions prises par le jury.

INFORMATION

1 - OBJET

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la ville de Lucciana organise un concours sur le thème des illuminations et décorations de Noël à l'extérieur.

Il est gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune de Lucciana et se déroulera du mercredi 06 décembre au mercredi 13 décembre 2017.

2 - MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

Les Luccianinchi désirant participer à ce concours peuvent retirer les bulletins de participation à partir du 13 novembre 2017 à l'accueil de l'hôtel de ville.

Il est également possible de le télécharger sur le site internet de la ville de Lucciana :

<http://www.ville-lucciana.com>



Les bulletins d'inscription doivent être retournés avant le lundi 4 décembre et passé cette date, il ne sera plus possible de participer :

☑ Par courrier :

Mairie de Lucciana – 1045 Corsu Lucciana – CS30026 – 20290 LUCCIANA

☑ Par email : contact@mairie-lucciana.fr

3 – CATEGORIES

Il y a 3 catégories :

1. Maisons
2. Appartements (balcons)
3. Commerces

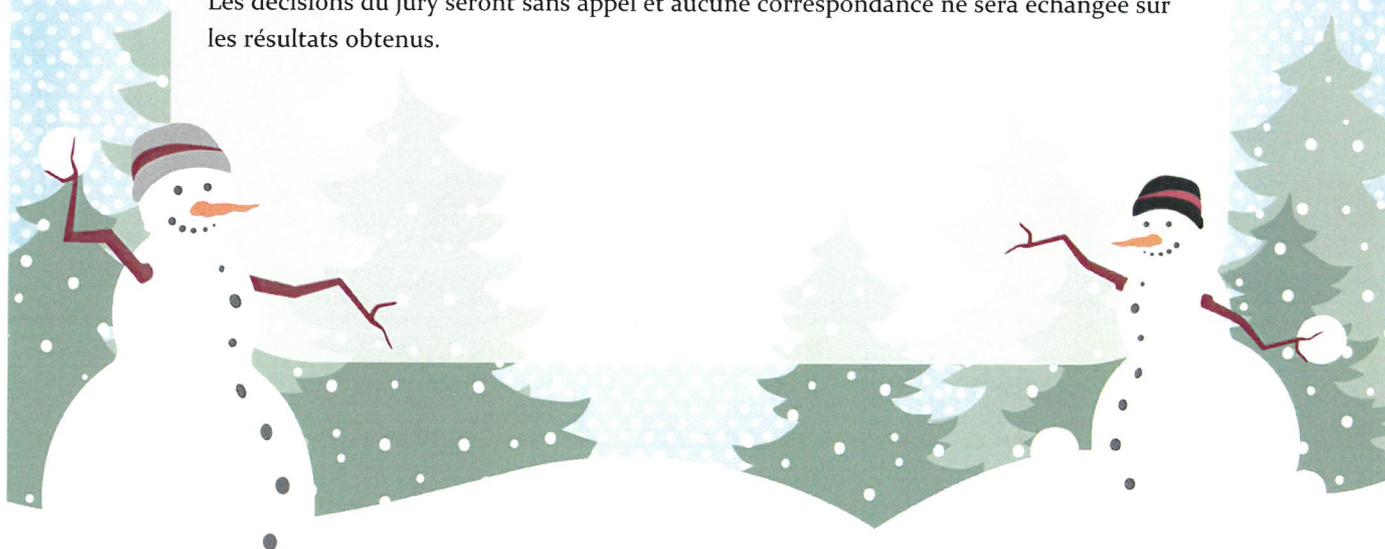
4 – COMPOSITION DU JURY

Toutes les réalisations seront examinées par un jury, composé d'élus du Conseil Municipal, ainsi que des représentants de la vie Luccianaise, qui se déplacera pour recueillir les impressions des candidats.

Le jury s'attachera à priser l'originalité (sens artistique), la qualité (faible énergie) des décorations plutôt que la quantité.

Le jury pourra effectuer une visite par jour pour voir les décorations et une visite la nuit pour apprécier les illuminations et décider de l'attribution des prix.

Les décisions du jury seront sans appel et aucune correspondance ne sera échangée sur les résultats obtenus.



5 - RESULTATS ET REMISE DES PRIX

Les résultats seront communiqués le jour de la remise des prix qui aura lieu le mercredi 20 décembre 2017 à l'Hôtel de ville à 18 heures. Ils seront également diffusés sur le site internet de la Mairie de Lucciana et dans le bulletin municipal.

Des bons d'achats à utiliser dans les commerces de la Commune seront remis aux gagnants d'une valeur de :

1. Catégorie 1 : 200 €
2. Catégorie 2 : 150 €
3. Catégorie 3 : 1 lot choisi par le Jury

6 - DROIT A L'IMAGE

Les participants acceptent que des photos de leurs décorations et illuminations soient réalisées par les membres du Jury et autorisent leur publication dans les supports de communication municipaux et locaux.

